



Cabinet de la Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

Metz, le 4 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS LE 8 MAI 2018

Le préfet de zone communique :

Par arrêté du 22 février 2018, portant dérogation à l'interdiction de circulation des poids lourds un jour férié, les Ministres de l'Intérieur et des Transports ont levé l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge du lundi 7 mai 2018, 22 heures, au mardi 8 mai 2018, 22 heures.

En conséquence, les poids lourds sont tous exceptionnellement autorisés à circuler à ces dates dans les 18 départements de la zone Est (régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté).

Contact presse : Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest
@COZ_EST